

LETTRE D'INFORMATION – JUIN 2025

ZONE INDUSTRIELLE DE MEAUX-POINCY

Objet : Lettre d'information à l'attention des dirigeants des entreprises présentes dans la Zone Industrielle (ZI) de Meaux-Poincy

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM), accompagnée par l'établissement public Grand Paris Aménagement, lance une concertation réglementaire dans le cadre des projets d'aménagement envisagés sur la ZI de Meaux-Poincy afin de vous apporter les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet et vous permettre de l'enrichir en partageant vos propres retours d'expérience et suggestions à même de contribuer à la bonne adéquation entre vos besoins et les enjeux liés au déficit d'attractivité ou encore de sécurité déjà perçus.

La ZI de Meaux-Poincy constitue un pôle économique stratégique de 250 hectares, réunissant 815 entreprises et près de 4 000 emplois, soit 8 % du tissu économique des communes de Meaux et de Poincy. Elle accueille une grande diversité de filières, avec des entreprises allant de l'artisanat à des établissements d'envergure nationale.

Le rôle de locomotive économique que joue la ZI de Meaux-Poincy à l'échelle du Pays de Meaux impose aujourd'hui d'apporter, dans le cadre de projets d'aménagement, des réponses à plusieurs enjeux exprimés par les propriétaires et usagers du site, notamment lors de rendez-vous et à travers un questionnaire diffusé auprès des entreprises en 2024.

Les projets d'aménagement actuellement en réflexion visent à :

- Libérer et requalifier des espaces fonciers pour répondre à la saturation et à la difficulté d'accueil de nouvelles entreprises liée à la difficulté croissante à étendre les zones économiques existantes ;
- Créer ainsi de nouvelles opportunités d'implantation ou d'extension pour les entreprises, générer de l'emploi et valoriser le territoire existant ;
- Renforcer l'attractivité de la ZI en termes d'image et de services notamment au profit des entreprises en place ;
- Favoriser la diversification de l'activité économique en visant l'accueil notamment d'activités productives, industrielles et d'artisanat ;
- Désenclaver des secteurs de la ZI mal desservis grâce à de nouvelles voiries fluidifiant le schéma de circulation interne.

Les premiers diagnostics révèlent un **potentiel de développement significatif**, en effet entre **90 000 et 130 000 m²** de surface de plancher nouvelles sont envisageables sur les secteurs actuellement peu ou pas occupés ; et c'est aussi plus de 200 000 m² qui pourraient être développés sur les parcelles déjà occupées, en optimisation, en extension ou en restructuration des bâtiments déjà existant.

Deux secteurs stratégiques font l'objet de projets d'aménagement public spécifiques :

- **Le secteur Nord-Ouest, ou « secteur des Abattoirs »**, à proximité des anciens abattoirs,
- **Le secteur Sud-Est, ou « secteur de la Briqueterie »** autour des activités de loisirs de la Briqueterie.

Ces projets sont actuellement en début du processus d'étude et seront revus en fonction de la concertation ainsi que des résultats des études.

Au-delà des projets d'aménagement publics, la CAPM et Grand Paris Aménagement vous proposeront prochainement un **accompagnement sur mesure** pour vos propres projets de développement et initiatives immobilières.

Nous vous invitons dès lors à vous associer à cette dynamique collective à l'occasion de la réunion publique du

Lundi 30 juin, à 18h
dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de Meaux

Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez toujours la possibilité de contribuer en partageant vos remarques et observations sur le **registre en ligne disponible jusqu'au 31 août 2025** (accessible via le QR-code suivant). Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : economique@meaux.fr



Vous espérant nombreux, veuillez recevoir d'ici là nos salutations respectueuses,

Jean-François Copé
Ancien Ministre
Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
Maire de Meaux



Stéphan de Fay
Directeur Général de Grand Paris Aménagement

